

Courrier arrivé le

10 FEV. 2023

SPLU/ADS

GROUPEMENT PREVISION-OPERATION
SERVICE PLANIFICATION ET PREPARATION OPERATIONNELLE
Affaire traitée par Ltn Franck-Hervé Lelièvre
☎ - 02.99. 87.97.66
Références - FHL/SRN/2023-0108
Réf. : Dossier n° PC 03513922M0037
PJ : Fiches techniques 15-05, 12-13, 12-17, 12-18

**Direction Départementale des Territoires et
de la Mer des Côtes d'Armor**

30 rue Marcel SANGUY

22110 ROSTRENEH

Rennes, le 10 février 2023

OBJET : Demande de permis de construire

PROJET :	Champs photovoltaïque
ADRESSE :	Lieu-dit « Les Rottias »
COMMUNE :	35890 LAILLE
TRANSMIS LE :	16 janvier 2023
DEMANDEUR :	Production d'électricité
MAITRE D'ŒUVRE :	VALECO Agence de Nantes : 1 quai Ferdinand Favre – 44000 NANTES

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ile-et-Vilaine, consulté en application de l'article R 410-10 du Code de l'Urbanisme, a examiné le dossier de demande d'autorisation de construire.



A. REGLEMENTATION APPLICABLE

- ✓ **Décret 2015-235 du 27 février 2015** relatif de la défense extérieure contre l'incendie
- ✓ **Arrêté du 15 décembre 2015** relatif au référentiel national de défense extérieure contre l'incendie
- ✓ **Arrêté du 31-01-1986** relatif à la protection des bâtiments d'habitation contre l'incendie
- ✓ **Arrêté préfectoral du 5 juillet 2018** relatif au règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie
- ✓ **Code de l'Urbanisme**, articles **R 111-2** et **R 111-5**

B. DOCUMENTS EXAMINES

Permis de construire n° 035 139 22 M0037, et étude d'impact du 16 janvier 2023.

C. OBSERVATIONS

Notre étude portera essentiellement sur la demande de dérogation et les éléments visant à faciliter l'intervention des Services d'Incendie et de Secours, à savoir :

- Les conditions d'accès des véhicules de lutte contre l'incendie,
- Les moyens en eau pour assurer la défense contre l'incendie de l'exploitation.

D. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet concerne la création d'un champ photovoltaïque sur un secteur en bordure de zone forestière sur la commune de Laillé.

Le projet est situé à proximité du lieu-dit "les Rottias".

Le pétitionnaire souhaite aménager et exploiter une Centrale solaire au sein d'une ancienne carrière exploitée par la société PIGEON :

- Surface totale : 5,77 ha
- Surface des panneaux : 2,72 ha
- Nombre de panneaux : 11 900
- Puissance installée 6,66 MWc

1) ACCES

L'accès au site se fera par le lieu-dit Launay.

2) DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

La défense extérieure contre l'incendie sera assurée par :

- Une citerne souple de 120 m³ à l'entrée du site.



3) CONSTATS

Le site est très étendu et comprends trois zones de panneaux photovoltaïques.

Les distances entre ces zones et les points d'accès des zones de retournement sont à plus de 200 m.

Le projet borde, sur deux faces, des bois qui sont classés à risques feux de forêt (arrêté du 7 novembre 1980).

E. AVIS

Suite à l'étude réalisée, le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine émet un **AVIS D'FAVORABLE** à la délivrance de l'autorisation du permis de construire.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine se tient à sa disposition pour tout renseignement relatif à ce dossier.

Le Chef du Groupement Prévision-Opération


Lieutenant-colonel Jean-François MEUR

Copie à :

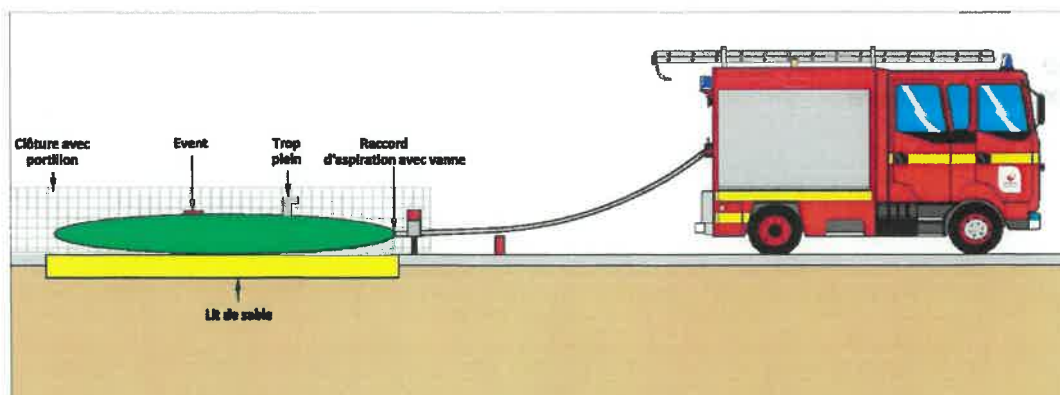
- *BEUP Préfecture*
- *Service Prévision-Opération Centre*

RESERVOIR SOUPLE



CARACTERISTIQUES

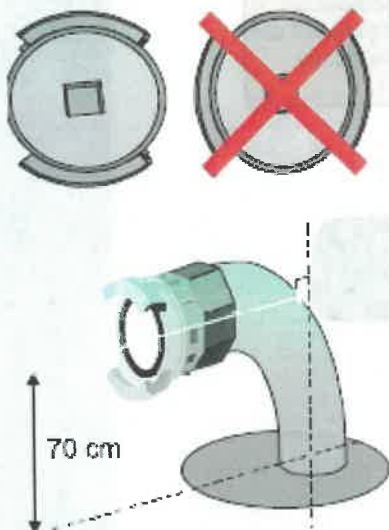
- Le volume d'eau utilisable doit correspondre au minimum requis pour la défense du risque et être un multiple de 30 m³.
- La capacité maximale du réservoir souple ne doit pas excéder 360 m³.
- Il doit disposer d'une aire d'aspiration par tranche de 120 m³ requis accessible aux engins en tout temps et toutes circonstances.
- Le réservoir souple et l'aire d'aspiration doivent être implantés à plus de 10 m de toute construction ou à 1,5 fois la hauteur du bâtiment si ce dernier excède 10 m de haut.
- La distance entre l'engin et le raccord d'aspiration est ≤ 4 m.
- La hauteur du demi-raccord d'aspiration doit se situer entre 0,5 et 0,8 m du sol.
- Présence d'un raccord d'aspiration anti vortex de \varnothing 100 mm, avec tenons verticaux, d'une vanne de barrage accessible et manœuvrable, d'un orifice de remplissage, d'un évent et d'un trop plein.
- **Il est recommandé d'installer un poteau d'aspiration pour remédier au problème du gel et de protéger la réserve par une clôture d'une hauteur minimale de 1,80 m.**



AIRE D'ASPIRATION POUR ENGIN POMPE

CARACTERISTIQUES

- La surface doit être de 32 m² minimum (8 m x 4 m).
- Elle est munie d'un dispositif anti-recul d'une hauteur de 20 cm à 30 cm.
- La distance entre le raccord et l'aire d'aspiration sera comprise entre 2 m et 4 m.
- Elle doit présenter une pente de 2% maximum.
- Présence d'une signalisation interdisant le stationnement par un panneau conforme et/ou un marquage au sol, et identifiant les utilisateurs (réservé aux sapeurs-pompiers).
- Dans le cas de plusieurs aires d'aspiration pour une même réserve, le calcul sera d'une aire d'aspiration par tranche de 120 m³ d'eau requise.



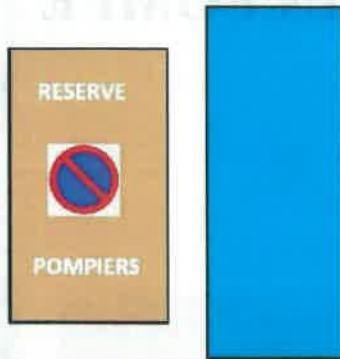


Plate forme d'aspiration parallèle au point d'eau

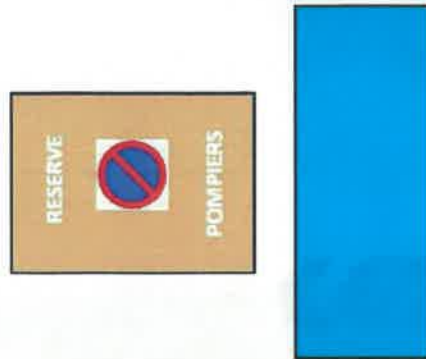
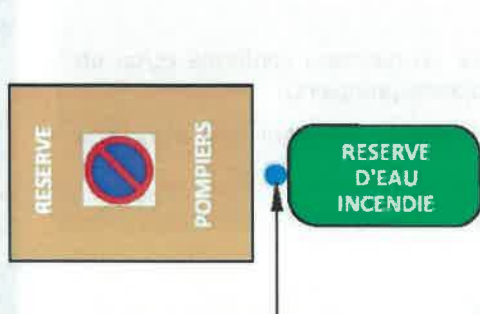
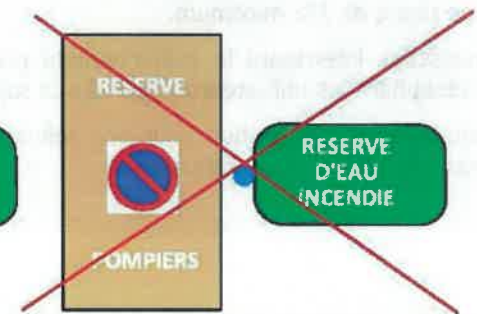


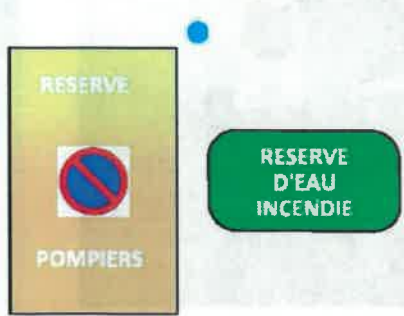
Plate forme d'aspiration perpendiculaire au point d'eau



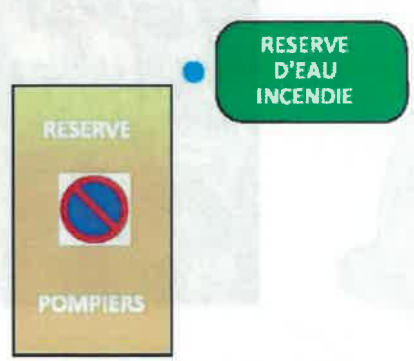
Emplacement judicieux pour l'équipement hydraulique (colonne ou poteaux d'aspiration)



A PROSCRIRE : Emplacement non judicieux. Dans ce cas, l'équipement hydraulique n'est pas utilisable en raison de la rigidité des tuyaux d'aspiration.



Emplacement judicieux pour l'équipement hydraulique (colonne ou poteaux d'aspiration)



Emplacement judicieux pour l'équipement hydraulique (colonne ou poteaux d'aspiration)

AIRES DE RETOURNEMENT

CARACTERISTIQUES

- Dans le cas particulier de voie en impasse et pour des distances supérieures à 60 m linéaires, il convient de créer une aire de retournement ayant vocation à faciliter la manœuvre des engins d'incendie et de secours.
- **NOTA** : Les dimensions de ces aires sont différentes et supérieures à celles des services de collecte des ordures ménagères ou des réseaux de transports urbains.
- Les aires de retournement devront donc être dimensionnées suivant les propositions ci-après en fonction de la configuration des lieux ou des projets d'aménagements.

